

Point éco

Systeme de gestion de la qualite et criteres de qualite des legumineuses

Un systeme de gestion de la qualite est un ensemble de politiques, de processus et de procedures necessaires a la planification et a l'execution (production, developpement, service) dans le coeur de l'activite d'une organisation. Les aspects legislatifs et sanitaires de la qualite relèvent surtout des prerogatives des autorites publiques qui s'appuient sur les recommandations de l'industrie agroalimentaire et des organisations professionnelles agricoles pour elaborer des regles.

Contexte, enjeux et objectifs

Les legumineuses sont de plus en plus incontournables dans le systeme agricole et alimentaire mondial. Cet interet actuel, qui est aussi historique, tient entre autres a la richesse de ces cultures en proteines et a leurs impacts environnementaux multiples. Partant de ce constat, l'Union europeenne (UE) a soutenu LegValue, un projet de recherche et de developpement de la production et de la consommation des legumineuses a graines dans l'UE. Il s'inscrit dans le programme « Horizon 2020 » de l'UE et a rassemble plus d'une vingtaine d'organisations de recherche et developpement agricoles, d'institutions et d'etablissements universitaires dans 14 pays de l'UE entre 2017 et 2021.

Objectif

L'etude des « Systeme de gestion de la qualite et criteres de qualite des legumineuses » realisee dans le cadre du projet LegValue, a pour but d'apporter des connaissances sur la gestion de la qualite des legumineuses afin de faciliter les echanges commerciaux intra-europeens et avec les principaux pays exportateurs de legumineuses. Pour cela, elle vise a :

- conduire une analyse des systemes de gestion de la qualite dans les principales regions exportatrices,
- realiser une analyse comparative de ces systemes,
- analyser les criteres de qualite des legumineuses,
- comparer ces criteres entre eux pour une meme espece et dans deux zones geographiques differentes.

Les legumineuses a graines etudiees comprennent : le soja, le pois, le pois chiche, la feverole et la lentille. La gestion de la qualite de ces cultures est analysee dans les principaux pays/regions producteurs et exportateurs : Union europeenne, France, Etats-Unis, Canada et Australie.

Methodologie

L'etude a ete realisee en 2021 par Terres Univia et financée par les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) et le fonds Horizon 2020 de l'UE. Elle s'est appuiee d'une part sur des donnees disponibles dans la litterature generaliste et specialisee de tous les pays concernes, et d'autre part, sur des entretiens realises avec les partenaires du projet LegValue et des experts specialistes du marche des legumineuses.

Deux parties distinctes et complementaires constituent ce rapport : les systemes de gestion de la qualite et l'analyse des criteres de qualite. L'etude des systemes de gestion a permis d'analyser : le cadre reglementaire, le systeme de definition de la qualite, la surveillance et le controle de la qualite. Les criteres (ou normes) de qualite sont l'ensemble des caracteristiques visuelles (intrinseques), technologiques, nutritionnelles, organoleptiques et sanitaires qui permettent de definir precisement une graine ou un produit. Ils peuvent etre segmentes en deux types : les normes « de fait » (provenant d'une structure organisee et reglementees par les autorites) et les normes « de jure » (resultant de l'action non coordonnee d'organisme et ne faisant pas l'objet de reglementation).

Resultats

Les organisations publiques et privees jouent un role essentiel dans la gestion de la qualite et la definition des criteres de qualite (voir tableau 1). Les aspects legislatifs et sanitaires de la qualite relèvent surtout des prerogatives des autorites publiques en collaboration avec l'industrie alimentaire et les organisations professionnelles agricoles pour definir des regles. La gestion de la qualite technique (intrinseque ou commerciale) des graines de plantes riches en proteines est du ressort des acteurs privés sous la supervision des autorites publiques. Tous ces acteurs travaillent les uns avec

les autres pour contrôler, maintenir, améliorer la qualité des légumineuses. Selon les pays, il peut y avoir des différences mineures dans les questions de qualité. Alors qu'au Canada, la pureté (qui inclut l'aspect "couleur") est un critère spécifique

pour la lentille, aux États-Unis, la "coloration" seule suffit à caractériser la graine (voir Tableau 2). Pour de nombreux critères de qualité, le non-respect des règles peut engendrer une pénalité et entraîner une baisse des prix.

Tableau 1 : Comparaison des systèmes de gestion de la qualité

	Système 1	Système 2	Système 3
Pays	Union européenne	États-Unis et Canada	Australie
Caractères communs	Gestion de la qualité sous contrôle des pouvoirs publics qui définissent les règles et en assurent l'application. Appui des autorités sur les conseils et propositions des industries et organisations agricoles dans le processus d'élaboration de la loi.		
Autorités publiques	La Commission européenne (CE) élabore les lois qui sont ensuite appliquées par les Etats membres.	Les départements de l'agriculture et de la santé définissent les règles. Leurs services respectifs sont chargés de les déployer.	Food Standard Australia and New Zealand (FSANZ) est à l'origine d'une partie importante du dispositif législatif.
Organismes agricoles	Éclairent les décisions de la CE. Néanmoins, absence d'organisme dédié aux légumineuses.	Organisés pour la promotion de légumineuses et influents dans le processus de gestion de la qualité.	Même organisation que dans le système 2 avec plus d'implication et d'autonomie dans le circuit de gestion.

Tableau 2 : Principaux critères de qualité de la lentille au Canada et aux États-Unis

	États-Unis			Canada		
	Grade			Grade		
	n°1	n°2	n°3	n°1	n°2	n°3
Variété (inscrites)				Seeds act	Seeds act	Sans variété
Pureté				Taille uniforme, bonne coloration	Coloration acceptable	Coloration médiocre
Couleur	Bon	Moyen	Médiocre			
Corps étrangers	0,2% max	0,5% max	0,5% max	0,2% max	0,5% max	1% max
- dont les cailloux	0,1% max	0,2% max	0,2% max	0,1% max	0,2% max	0,2% max
- dont l'ergot				0,05% max	0,05% max	0,05% max
- dont l'excreta				0,01% max	0,01% max	0,01% max
- dont les insectes				0,02% max	0,02% max	0,02% max
- dont la sclérotine				0,05% max	0,05% max	0,05% max
- dont corps étrangers				0,2% max	0,5% max	1% max
Graines défectueuses	2% max	3,5% max	5% max	2% max	3,5% max	10% max

Apports, limites et perspectives

Cette étude montre que la gestion de la qualité est une responsabilité partagée dans un cadre de partenariat public-privé. Chaque partie impliquée a un rôle spécifique à jouer dans la définition des critères de qualité et la gestion de la qualité. L'architecture des organisations en charge de la qualité est similaire dans les pays analysés. Il convient toutefois de noter qu'il n'y a pas d'organisation professionnelle dédiée spécifiquement aux légumineuses à l'échelle européenne. Les organismes communautaires sont organisés

par secteurs ou par produits. Cette particularité, qui ne facilite pas une comparaison directe entre l'UE et les autres pays, est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

Livrables

- Terres Univia, 2021, Practice abstract: How legume quality is managed in main producer and trader countries?
- Diaporama de synthèse du rapport Systèmes de gestion de la qualité.

Contacts Abdoulaye Traoré

Chargé de mission agroéconomie, Terres Univia
a.traore@terresunivia.fr

Tiana Smadja

Chargée d'études économiques, Terres Univia
t.smadja@terresunivia.fr

« Point éco » est une publication régulière diffusée par Terres Univia, l'Interprofession des huiles et protéines végétales. Elle présente les résultats des études économiques commanditées par la Commission Structuration de filières, d'analyses économiques et de marchés pour le développement de la filière oléagineuse et des plantes riches en protéines. Ces études sont financées par les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) destinées à financer le programme d'actions interprofessionnelles réalisées dans le cadre des activités de Terres Univia, de l'institut technique Terres Inovia et du Fonds d'Action Stratégique des Oléo-protéagineux (FASO) confié à Sofiprotéol en gestion.

Étude économique financée sur fonds CVO, conjointement avec le fonds européen H2020

